




## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: **EPOLIT® 301**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé : Accélérateur pour résine époxy  
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
CEFORA Sarl  
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France  
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68  
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
CEFORA Sarl  
Kurt Ramspeck  
GSM : + 33 6 20 55 21 20

## SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
  -  Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
  -  Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Symboles:



Danger

Mentions de danger:

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence:
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin  
P321 Un traitement spécifique est urgent  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.  
Qualité speciale:  
PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.  
PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.  
Contient: 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Cassification
>= 70%	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Numéro : 603-069-00-0 CAS: 90-72-2 EC: 202-013-9 REACH No.: 01-2119560597-27	 3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

### 3.2. Mélanges

N.A

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
**CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : Aucun

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aucune utilisation particulière

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition DNEL

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

Travailleur professionnel: 0.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques - Remarques: irritation/corrosion (eye and skin)

Travailleur professionnel: 0.00031 mg/l - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: irritation (respiratory tract)

Valeurs limites d'exposition PNEC

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.084 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0084 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes intégrales.

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques.

Protection des mains:

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Protection respiratoire:

Masque avec filtre « A », couleur marron

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés :	Valeur :	Méthode :	Notations :
Aspect et couleur	Liquide jaunâtre	--	--
Odeur	Ammoniacque	--	--
Seuil d'odeur	N.A.	--	--
pH	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100°C	--	--
Point éclair	140°C	--	--
Vitesse d'évaporation	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz	N.A.	--	--

Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion	N.A.	--	--
Pression de vapeur	< 0.01 mmHg à 21°C	--	--
Densité des vapeurs:	< 0.01 hPa à 21°C	--	--
Densité relative	0.98 à 25°C	--	--
Hydrosolubilité	80% w/w à 25°C	--	--
Solubilité dans l'huile	95% w/w à 25°C (n-Octanol)	--	--
Coefficient de partage (noctanol/eau)	N.A.	--	--
Température d'autoallumage	N.A.	--	--
Température de décomposition	N.A.	--	--
Viscosité	N.A.	--	--
Propriétés explosives	N.A.	--	--
Propriétés comburantes	N.A.	--	--

## 9.2 Autres informations

Propriétés :	Valeur :	Méthode :	Notations :
Miscibilité	N.A.	--	--
Liposolubilité	N.A.	--	--
Conductibilité	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de substances organiques halogénées, de peroxydes et d'hydroperoxydes organiques, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant la substance :

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1200 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1280 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.5 mg/l - Durée: 1h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

Toxicité aquatique aiguë= - Remarques: WGK: 2

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun N.A.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4 Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aucun

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur

## SECTION 14: Informations relatives au transport



### 14.1 No ONU

ADR-UN Number: 2735

IATA-UN Number: 2735

IMDG-UN Number: 2735

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Shipping Name: AMINES ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES,

- IATA-Shipping Name: N.S.A. (2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol  
AMINES ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES,  
N.S.A. (2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
- IMDG-Shipping Name: AMINES ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES,  
N.S.A. (2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger :80  
IATA-Class: 8  
IATA-Label: 8  
IMDG-Class: 8  
IMDG-Class: 8
- 14.4 Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Code de restriction en tunnel: (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 852  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 856  
IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 8L  
IMDG-EmS: F-A , S-B  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Storage category: Category A  
IMDG-Storage notes: "Separated from" acids.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:



Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Non

## SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 4: Premiers secours

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus.

Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par L'Association internationale du transport aérien" (IATA).



ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.